



Partage des obligations "medicales" de notre fille

Par **JULEMIL**, le **21/05/2009** à **10:44**

Bonjour, nous sommes passés devant le JAF en juin 2008 et la garde alternée non paritaire (papa à la garde de la petite le mercredi en plus du WE sur deux) avec pour obligation de participer au suivi medical (assez lourd). donc rendez - vous et frais annexes tels que l'achat de lunettes a partager en deux. Le debat houleux dans le cabinet du juge s'est soldé par monsieur assumer vos devoirs et obligations de pere. Bref OUI OUI OUI...nAprès quelques mois, Le papa ne veut plus amener la petite fille chez l'ophtalmo et encore moins payer les lunettes. Depuis 15 mois, j'ai deja réglé 2 paires. et visiblement c'est parti pour durer...nComment puis-je l'obliger...